Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons.
Rue des Arquebusiers - 5
7000 MONS

Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration (art. L6421-1 du CDLD)

Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation impose, en son article L6421-1 au principal organe de gestion de l'intercommunale d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.
   Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.
   Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

Sans instruction sur le modèle de rapport à la date de son édition, le CISCM a opté pour le modèle transmis en 2017 par Madame la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.

Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Informations générales

Plafond barémique (brut indexé)	Niveau 2
Montant du jeton de présence brut indexé	144,67 €
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	4

Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons.
Rue des Arquebusiers - 5
7000 MONS

Rémunération annuelle brute – Président	10.242,36 €
Membres du Conseil d'administration (21 jetons de présence)	3038,07 €
Rémunération des titulaires de la fonction de direction	100 416,4 €

Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion – Taux de présence

Nom et prénom	Nbre de présence	% de présence
DEPLUS Jean-Paul [(1)]	1	100%
MELIS Cédric [(2)]	4	100%
BRICHAUX Danièle	4	100%
DECOSTER Christa	3	75%
CREPIN Vincent [(3)]	2	66%
HOUDART Catherine	4	100%
JOB Sandrine [(3)]	3	100%
JACQUEMIN Hervé [(3)]	3	100%
TODISCO Alexandre [(4)]	1	100%
Total	**25**	**93%**

[(1)] fin de mandat Président 26/06/2019

[(2)] administrateur à partir du 09/05/2019 et ensuite Président à partir du 26/06/2019

[(3)] administrateur à partir du 26/06/2019

[(4)] administrateur à partir du 09/05/2019 et fin de mandat au 26/06/2019